

Mairie
FRANGY EN BRESSE

Le Conseil Municipal s'est réuni, le **vendredi 18 mars 2022** à 20 h 30 sous la présidence de Jocelyne EUVRARD, Maire.

Secrétaire de séance : Nathalie NICOLAS

Le Conseil Municipal :

- Désigne un secrétaire de séance : Nathalie NICOLAS,
- Approuve à l'unanimité les comptes administratifs et les comptes de gestion 2021 :
 - de la commune qui présente un excédent de fonctionnement de 224 962,22 € et un excédent d'investissement de 104 198,93 €
 - du budget annexe du café-restaurant qui présente un excédent de fonctionnement de 12 238,23 € et un déficit d'investissement de 9 906,32 €
 - du lotissement qui présente un excédent de fonctionnement de 59 596,24 € et un déficit d'investissement de 41 651,55 €
 - du budget d'assainissement qui présente un excédent de fonctionnement de 2 077,29 € et un excédent d'investissement de 6 390,84 €.
- Adopte en 1^{ère} lecture et à l'unanimité le budget primitif 2022 de la commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à la somme de 718 788,27 € et 623 180,20 € pour la section d'investissement,
- Adopte également en 1^{ère} lecture et à l'unanimité les budgets annexes 2022 qui s'équilibrent pour les deux sections :
 - Budget « café/restaurant » : 20 631,91 € en fonctionnement et 22 158,23 € en investissement,
 - Budget « assainissement » : 10 339,08 € en fonctionnement et 15 507,84 € en investissement,
 - Budget « lotissement » : 59 596,24 € en fonctionnement et 41 651,55 € en investissement,
- Définit la subvention d'équilibre du budget du café – restaurant pour la somme de 10 000 €,
- Vote les taux d'impositions 2022 :

Taxe Foncière Bâti	32,94 % <i>(dont taux départemental de 20,08 %)</i>
Taxe Foncière Non Bâti	25,31 %
Cotisation Foncière des Entreprises	19,26 %

- Définit les subventions aux différentes associations, telles que :
 - Budget CCAS : 5 000 euros,
 - ADMR de Saint-Germain-du-Bois : 100 euros,
 - Amicale des Anciens Elèves de Frangy-en-Bresse: 440 euros,
 - Amicale des Pompiers du CPI de Frangy-en-Bresse : 800 euros,
 - Club « Les Amis Réunis » de Frangy-en-Bresse : 200 euros,
 - Société de Chasse « La Diane » : 200 euros,
 - Délégués Départementaux de l'Education National : 40 euros,
 - Association « les croqueurs de pommes » : 100 euros.

- Etudie et accepte un devis concernant la réfection de la toiture d'un bâtiment communal « rue du Bourg »,
- Etudie et accepte un devis concernant la réfection de l'électricité de l'église,
- Etudie et accepte un devis concernant le changement de la porte de l'église,
- Décide de demander des devis de viabilisation concernant la création de deux parcelles constructibles « route de Louhans »,
- Décide de recevoir Monsieur Olivier GAMARD lors du prochain conseil municipal, Chargé de Missions Énergies Renouvelables au sein du Département, concernant le projet de changement de chaudière,
- Prévoit une réunion « voirie » le vendredi 25 mars à 9H,
- Forme les bureaux de vote pour l'élection présidentielle des 10 et 24 avril 2022,
- Entend les comptes rendus sur diverses réunions et commissions,
- Fixe la prochaine réunion de conseil au vendredi 29 avril 2022 à 20 H.

La Secrétaire



Le Maire

